

CLUSTER DES MÉDIAS
JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024

PROJET DE ZAC DU CLUSTER DES MÉDIAS
COMMUNES DE DUGNY, LE BOURGET, LA COURNEUVE

ENQUÊTE PUBLIQUE



**INFORMEZ VOUS
ET DONNEZ VOTRE AVIS**
DU 27/02/2019 AU 12/04/2019

L'ESSENTIEL DU PROJET

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont le premier événement sportif au monde. Ils rassemblent 17 000 athlètes et officiels provenant de 206 délégations réparties sur les cinq continents.

En septembre 2017, Paris a été désignée comme ville hôte des Jeux de 2024.

Dès la phase de candidature, l'héritage laissé par les Jeux Olympiques et Paralympiques a été au cœur du projet porté par les collectivités afin qu'il ait un impact positif et offre des opportunités au plus grand nombre. Les Jeux laisseront ainsi des aménagements pérennes et durables pour les habitants. Le Cluster des Médias en fait partie. Il accueillera le village des médias (logements des journalistes) et deux pavillons sportifs temporaires destinés au tir et au volley-ball.

Le site de la ZAC du Cluster des Médias est situé sur les communes de Dugny, du Bourget et de la Courneuve, entre le parc Georges Valbon et le Parc des Expositions du Bourget. Le projet s'inscrit dans le cadre d'une réflexion urbaine et environnementale engagée depuis 2014 par le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Dugny. Il s'agit de :

- mieux relier les villes et le parc Georges Valbon,
- connecter Dugny et la nouvelle gare du T11,
- reconnecter Dugny au Bourget et à son pôle-gare, via la réalisation d'un franchissement au-dessus de l'autoroute A1.

Après les Jeux, le Cluster des Médias laissera en héritage :



UNE VILLE PARC

- **Un parc Georges Valbon agrandi**, avec 13 nouveaux hectares
- **Des nouveaux quartiers** respectant l'identité de ville-jardin de Dugny
- **Des nouveaux usages dans l'espace public** : jeux pour enfants, parcours sportifs...



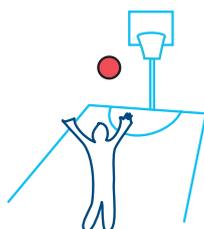
UN TERRITOIRE MIEUX CONNECTÉ

- **Le nouveau franchissement de l'autoroute A1** pour les bus, les vélos, les piétons
- **Des liaisons piétonnes et cyclables**
- **Des voiries apaisées**



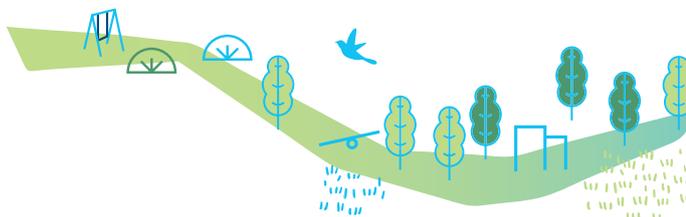
À DUGNY

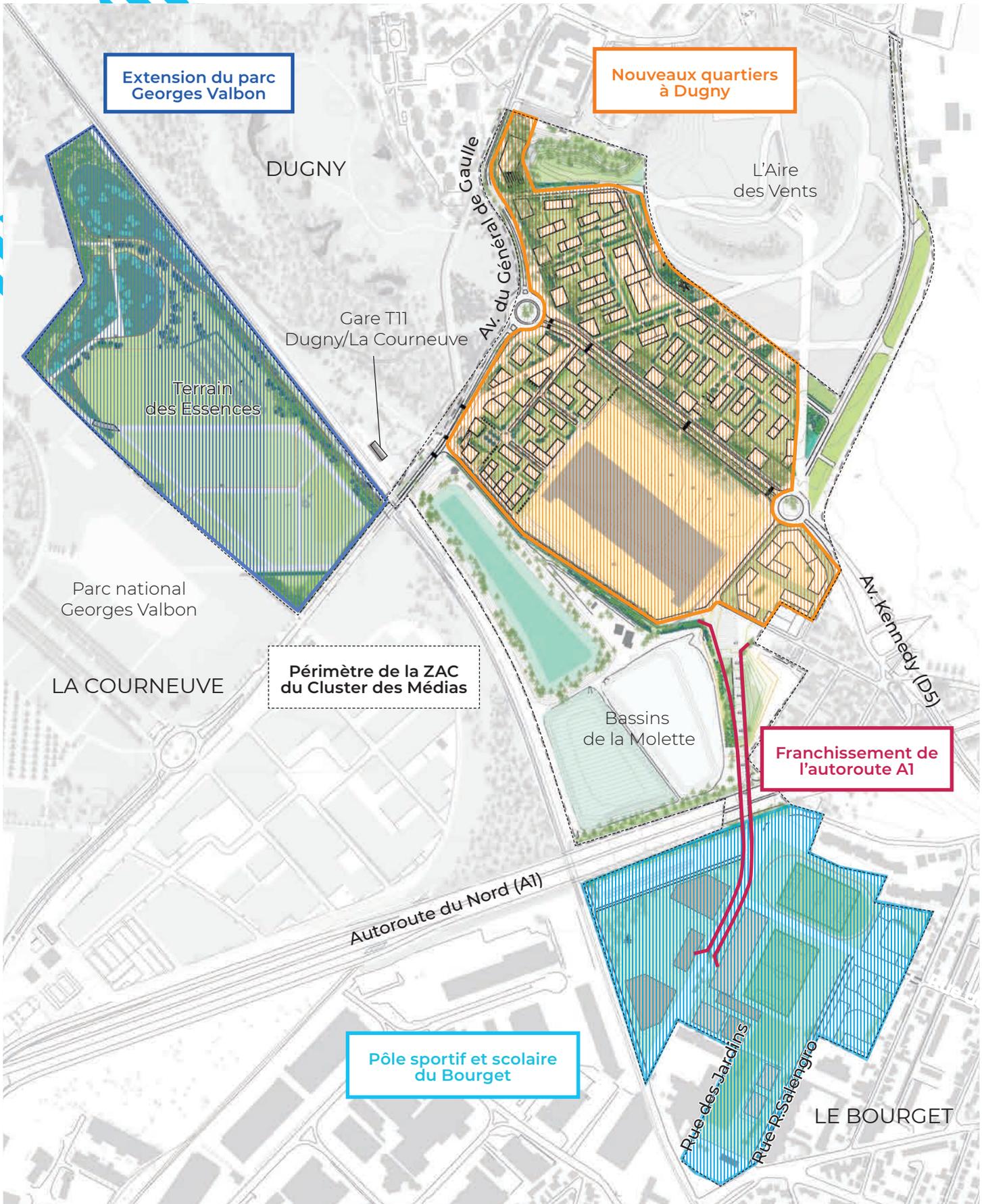
- **1 300 logements familiaux**
- **Des nouveaux équipements** : un groupe scolaire, un gymnase, une crèche
- **Un pôle de commerces de proximité et de services**
- **Des activités économiques de type village d'entreprise**



AU BOURGET

- **Un nouveau pôle sportif et scolaire**





Extension du parc
Georges Valbon

Nouveaux quartiers
à Dugny

DUGNY

L'Aire
des Vents

Gare T11
Dugny/La Courneuve

Av. du Général de
Gaulle

Terrain
des Essences

Parc national
Georges Valbon

Av. Kennedy (D5)

LA COURNEUVE

Périmètre de la ZAC
du Cluster des Médias

Bassins
de la Molette

Franchissement de
l'autoroute A1

Autoroute du Nord (A1)

Pôle sportif et scolaire
du Bourget

Rue des Jardins

Rue R. Salengro

LE BOURGET



Une lisière animée entre le nouveau quartier de Dugny et l'Aire des Vents *(perspective de la phase candidature)*

© TK-Horoma



Deux écoles neuves et un parc sportif réhabilité au Bourget *(perspective de la phase candidature)*

© Agence Devillers & Associés - L. Perneau



Un parc agrandi et un territoire reconnecté *(perspective de la phase candidature)*

© Paris 2024 - air-images-Populous-Luxigon



Des mobilités douces facilitées *(perspective de la phase candidature)*

© TVK

LE CALENDRIER

**Du 5 sept.
au 15 nov.
2018**

Concertation
préalable à la
création de la ZAC
du Cluster des
Médias

**27 fév. 2019
12 avril 2019**

Enquête publique

2018-2019

Poursuite des études
Acquisition des
terrains et création de
la ZAC du Cluster
des Médias

2020

Préparation
des terrains

2021-2023

Travaux de
construction de la
ZAC du Cluster des
Médias

2024

Jeux Olympiques
et Paralympiques
(Du 26 juillet au
11 août et du 28 août
au 8 septembre)

2025

Reconversion
du Cluster des Médias

UNE CONCERTATION SUR LA DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DU HALL 3 DU PARC DES EXPOSITIONS DE PARIS-LE BOURGET

Au printemps 2019, le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris-Le Bourget et VIPARIS vont organiser une concertation pour présenter le projet d'extension du Hall 3. Ce hall est amené à accueillir le centre principal des médias lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Des modalités d'informations et d'expressions spécifiques au projet seront mises en place pour permettre la participation de chacun.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET LE DOSSIER D'ENQUÊTE : QUELQUES CLÉS POUR VOUS REPÉRER

Ce guide a pour objectif de vous aider dans la prise de connaissance du dossier d'enquête publique portant sur le projet de création de la ZAC du Cluster des Médias.

POURQUOI UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique présente le projet et les conditions de son intégration au territoire. Elle doit permettre au plus grand nombre de faire connaître ses observations et ainsi apporter des informations utiles à l'appréciation de l'utilité publique du projet.

POURQUOI UNE COMMISSION D'ENQUÊTE ?

L'enquête publique est menée sous l'égide d'une commission d'enquête indépendante nommée par le tribunal administratif.

La commission d'enquête veille au bon déroulement de l'enquête, s'assure de la bonne information du public et le reçoit au cours de ses permanences en mairies. À l'issue de l'enquête publique, elle établit un rapport à partir des observations et avis recueillis.

Ce rapport est accompagné d'un document présentant les conclusions - favorables, favorables avec réserves ou défavorables - de la commission d'enquête. Des recommandations peuvent également être formulées.

Pièce **A** PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pièce **B** DOSSIER DE CRÉATION DE LA ZAC

Pièce **C**

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'étude d'impact vise à déterminer, en fonction des éléments d'appréciation disponibles, les conséquences du projet sur son environnement pour tenter d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les impacts négatifs. Elle porte notamment sur la faune et la flore, la santé, l'air, le bruit, les déplacements...

Document C.1 - Étude d'impact

Document C.2 - Avis de l'Autorité Environnementale

Document C.3 - Avis des collectivités au titre de l'évaluation environnementale

Document C.4 - Mémoire en réponse de la SOLIDEO à l'avis de l'Autorité environnementale

Pièce **D**

DOSSIER DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le premier document présente les grands éléments de l'utilité publique et de l'intérêt général du projet. Dans chaque dossier sont expliqués les besoins de modification des documents d'urbanisme existants pour permettre la réalisation du projet. Le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et le plan local d'urbanisme (PLU) de Dugny sont concernés.

Document D.1 - Dossier de Déclaration d'Utilité Publique

Document D.2 - Dossier de mise en compatibilité du SDRIF

Document D.3 - Dossier de mise en compatibilité du PLU de Dugny

Document D.4 - PV de la réunion d'examen conjoint des dossiers par les personnes publiques associées

Document D.5 - Avis au titre de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Pièce **E**

DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Ce document est composé des plans et des états parcellaires. Il liste et cartographie les biens fonciers nécessaires au projet ainsi que leur propriétaire.

Document E.1 - Le Bourget : Plan et état parcellaire

Document E.2 - Dugny : Plan et état parcellaire

Document E.3 - La Courneuve : État parcellaire

Pièce **F**

ANNEXES (pièces communes aux dossiers ZAC et DUP)

Document F.1 - Bilan de la concertation préalable à la création de ZAC

Document F.2 - Délibérations du CA de la SOLIDEO

Document F.3 - Contre-expertise de l'évaluation socio-économique de la ZAC

Document F.4 - Avis du SGPI

LE DOSSIER D'ENQUÊTE EN UN COUP D'ŒIL

GUIDE DE LECTURE

Moins de 10 minutes
nous vous proposons la lecture de :

- **La présentation de l'opération et de l'enquête publique** (Pièce A) qui vous offrira une vision d'ensemble du projet.

Moins de 30 minutes
nous vous proposons la lecture de :

- **Le dossier de création de la ZAC du Cluster des Médias** (Pièce B)

Entre 30 minutes et 1 heure
nous vous proposons la lecture de :

- **Le chapitre A de l'étude d'impact** (Pièce C.1) qui vous permettra de prendre connaissance des caractéristiques et des principaux enjeux environnementaux et sociaux du projet.
- **L'avis de l'Autorité environnementale** (Pièce C.2) qui analyse les principaux points développés dans l'étude d'impact (Pièce C.1).
- **Le mémoire de réponse** de la SOLIDEO à l'avis de l'Autorité environnementale (Pièce C.4)

Le dossier d'enquête publique est consultable dans les mairies de Dugny, du Bourget et de La Courneuve et à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE



Laissez votre observation sur le registre en ligne :
registre-numerique.fr/cluster-des-medias



Envoyez votre observation par mail :
cluster-des-medias@mail.registre-numerique.fr



Remplissez un des registres papier

disponibles dans les mairies de Dugny, du Bourget et de La Courneuve et à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.



Envoyez vos observations par courrier à :

Monsieur le Président de la Commission d'enquête relative au projet de création et d'aménagement de la ZAC du Cluster des Médias

Préfecture de la Seine-Saint-Denis - DCPAT - Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières
1 esplanade Jean Moulin - 93007 Bobigny Cedex



Rencontrez la commission d'enquête lors de ses permanences

Mairie de Dugny

Hôtel de ville - Service urbanisme
1 rue de la Résistance

- **Vendredi 1^{er} mars 2019** > 14h à 17h
- **Mardi 19 mars 2019** > 16h à 19h
- **Samedi 30 mars 2019** > 09h à 12h
- **Mercredi 10 avril 2019** > 14h à 17h

Mairie de La Courneuve

Pôle administratif Mécano
3 mail de l'Égalité / 58 avenue Gabriel Péri

- **Mercredi 27 février 2019** > 14h à 17h
- **Lundi 11 mars 2019** > 14h à 17h
- **Samedi 23 mars 2019** > 08h30 à 11h30
- **Vendredi 12 avril 2019** > 14h à 17h

Mairie du Bourget

Service urbanisme - 22-24 rue Anizan Cavillon

- **Jeudi 28 février 2019** > 14h30 à 17h30
- **Lundi 18 mars 2019** > 08h45 à 11h45
- **Mardi 26 mars 2019** > 14h30 à 17h30
- **Vendredi 12 avril 2019** > 14h à 17h